

Droits de navigation

A. POUR LES BÂTIMENTS D'INTÉRIEUR

(prix hors TVA - 21%)

• Passage chargé

(par tonne de 1.000 kg et par km) : 0,00025 €
minimum 4,00 €

• Passage à vide

bâtiment d'intérieur de port en lourd :

- inférieur à 450 t 2,50 €
- entre 450 et 1350 t 3,50 €
- supérieur à 1350 t 5,00 €

• Transport de voyageurs

(aller ou retour) :

bâtiment pouvant transporter

- moins de 50 passagers 5,00 €
- de 50 à 100 passagers 10,00 €
- plus de 100 passagers 15,00 €

B. POUR LES BÂTIMENTS DE MER

(non soumis à la TVA)

Droit d'entrée

(par tonne brute pour un voyage aller-retour) :

- jusque Willebroeck 0,2570 €
- de Willebroeck à l'avant port 0,2108 €

Lignes régulières :

Est reconnue comme ligne régulière le transport par bâtiment de mer de marchandises de la même catégorie de charge organisé par le même agent maritime, avec une fréquence minimale de 12 traversées par année civile.

- Catégories :**
- 0 : produits agricoles
 - 1 : denrées alimentaires
 - 2 : combustibles solides
 - 3 : produits pétroliers
 - 4 : minerais & ferrailles
 - 5 : produits métallurgiques
 - 6 : matériaux de construction
 - 7 : engrais
 - 8 : produits chimiques
 - 9 : divers

Jusque Willebroeck :

- Pour chacun des 10 premiers voyages (par tonne brute) 0,1756 €
- Pour chacun des 15 voyages suivants (par tonne brute) 0,1385 €
- Pour chacun des voyages suivants (par tonne brute) 0,1178 €

Droits d'accostage

Berges, quais privés et transbordements sur le canal

- Bâtiments d'intérieur
(par tonne de 1.000 kg) 0,0211 €
- Bâtiments de mer*

Quais publics

- Bâtiments d'intérieur
(par tonne de 1.000 kg) 0,0359 €
- Bâtiments de mer*

Ces droits sont valables pour un séjour de 3 jours.

Sont exemptés de droits d'accostage les entreprises inaugurant un nouveau trafic (pour autant que la demande en ait été faite préalablement), ainsi que celles dont le tonnage transporté par voie d'eau est en augmentation par rapport à l'année précédente. L'exonération intervient lors de la facturation pour les nouveaux trafics, et à la clôture de l'exercice pour les augmentations de trafic.

* Suppression droits pour tous trafics maritimes:
Mesure pour stimuler ce transport

Droits de séjour

Droit appliqué à la période complète du séjour si celui-ci dépasse 1 mois (exemption pour les bateaux ne séjournant pas un mois complet)

- Bâtiments destinés au transport de marchandises (par mois et par tonne métrique, sur base de la capacité totale) 0,0372 €
- Autres bâtiments (par m² et par mois) 0,0496 €

Taxe pour le passage aux écluses de Molenbeek et de Zemst en dehors des heures normales de service

- Bâtiments d'intérieur :
 - jusqu'à 450 tonnes 10,00 €
 - de 450 tonnes à 1350 tonnes 15,00 €
 - plus de 1350 tonnes 21,00 €
- Bâtiments de mer :
 - jusqu'à 2750 tonnes brutes 14,00 €
 - de 2500 à 7000 tonnes brutes 18,00 €
 - plus de 7000 tonnes brutes 22,00 €
- Passage dimanche et jours fériés (tous bâtiments) 85,32 €

Droit de dépôt sur berges et sur quais

- Entreposage de marchandises sur les berges et quais plus de 3 jours (par m² et par jour)
 - du 4^{ième} au 10^{ième} jour 0,005 €
 - du 11^{ième} au 20^{ième} jour 0,010 €
 - à partir du 21^{ième} jour 0,015 €

L a m a n a g e

- Assistance dans le chenal d'accès pour les bateaux en remonte et l'amarrage et le démarrage dans l'écluse maritime de Wintam :
 - Bateaux de mer < 60 m : 340 €
 - Bateaux de mer > 60 m : 680 €
- Déhalage dans l'avant-port uniquement : 267 €
- Les indemnités de déhalage d'un bateau depuis un point à l'intérieur du canal maritime jusque l'avant-port de Bruxelles s'élèvent de 384 € à 637 € suivant la distance parcourue.
- Indemnité d'attente (par heure, à partir d'1 heure) : de 50 à 100 €
- Annulation : 237,00 €

Remarques

- Les présents tarifs sont valables pour un seul voyage en remonte et en descente.
- Les indemnités sont calculées par navire, indépendamment du nombre de lamaneurs impliqués dans la manœuvre.
- Les indemnités ci-dessus s'appliquent aux navires d'une LHT (longueur hors tout, selon la définition du *Lloyd's Register of Shipping*) supérieure à 60 m. Pour les navires de moins de 60 m. de LHT, les tarifs sont fixés à 50% des indemnités reprises ci-dessus.
- Les présents tarifs sont soumis à l'indexation.
- Pour plus d'information sur ces tarifs, veuillez vous adresser à Waterwegen & Zeekanaal (+32 3 860 62 94).



Pilotage

Tarifs du pilotage de la nouvelle écluse maritime de Wintam à l'avant-port de Bruxelles

• Navires de	- de 80 m. de LHT(*)	434,00 €
	de 80 à 90 m.	581,00 €
	de 90 à 100 m.	737,00 €
	de 100 à 110 m.	932,00 €
	de 110 à 120 m.	1.116,00 €
	de 120 à 130 m.	1.300,00 €
	de 130 à 140 m.	1.484,00 €
	de 140 à 150 m.	1.668,00 €
	plus de 150 m.	1.852,00 €

(*) LHT : longueur hors tout, telle que définie dans le Lloyd's Register of Shipping.

Déhalage : Le tarif du déhalage est fixé à celui du pilotage, avec un maximum de :

• Bateaux de moins de 70 m. de LHT	201,00 €
• Bateaux de moins de 70 m. jusque 100 m. LHT	219,00 €
• Bateaux de plus de 100 m. de LHT	276,00 €

Attente (par heure, à partir d'1 heure) 100,00 €

Annulation : Le montant de l'indemnité d'annulation est fixé au tarif du déhalage. Les dimanche et jours fériés, les indemnités sont majorées de 25%.

Remarques

Ces indemnités valent pour un seul voyage en remonte et en descente. Tout passage d'ouvrage d'art, à l'exception des écluses, exécuté en vue de faciliter la manœuvre d'un navire, n'est pas considéré comme déhalage. Les présents tarifs sont soumis à l'indexation.





Remorquage

- Retenir et remorquer des bateaux: 311,90 € par heure et par bateau-remorqueur.
- Par bateau-remorqueur non utilisé : 50 % du tarif.
- Heures d'attente : 155,95 € par heure et par bateau-remorqueur.
- Pour assistance aux bateaux sans machines, ou incapables de naviguer par leur propre moteur : supplément de 50 %
- Supplément pour prestations au delà de 8 heures : 155, 95 €
- Supplément pour prestations dimanches et jours fériés :
+ 25 % (prestations entamées un dimanche ou jour férié).



Port de Bruxelles
Haven van Brussel

Place des Armateurs, 6
1000 Bruxelles

Tél. + 32 (0)2 420 67 00
Fax + 32 (0)2 420 69 74

E-mail
portdebruxelles@port.irisnet.be

Site web
<http://www.portdebruxelles.be>